

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 74-266/SG/CD pris en Conseil de Gouvernement

n° 74-266/SG/CD

Ministère
MINISTERE DE FINANCE

Date de publication
12 février 1974

Numéro JO
n° 4 du 25/02/1974

Date du numéro
25 février 1974

TEXTE INTÉGRAL

Est rendue exécutoire la délibération n° 15/8° IL, du 2 février 1974 de la Commission permanente de la Chambre des députés du Territoire français des Afars et des Issas, fixant le prix du mètre carré de terrain dans les divers lotissements de la ville de Djibouti.